

CONFERENCE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU BURUNDI

Secrétariat Général

COMMUNIQUE DE LA CONFERENCE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU BURUNDI CONCERNANT LA DECLARATION *FIDUCIA SUPPLICANS* DU DICASTERE POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

Chers Prêtres,
Chers Religieux et Religieuses,
Chers frères et sœurs dans le Christ,
Et chers hommes et femmes de bonne volonté,

1. Nous allons célébrer la Solennité de Noël dans un contexte marqué par des écrits publiés sur des réseaux sociaux suite à l'incompréhension de la Déclaration du Dicastère pour la Doctrine de la Foi sur la signification pastorale des bénédictions, publiée le 18 décembre 2023. Parmi les nombreux écrits, il y en a qui affirment que notre Pape aurait autorisé le mariage entre des personnes du même sexe. D'autres en profitent pour discréditer notre Eglise Famille. Comme certains d'entre vous l'ont déjà exprimé, cela ne manque pas de semer en vous la confusion, l'inquiétude et la déception, en faisant croire que notre Eglise Catholique aurait dévié de sa foi et de son enseignement qu'elle a toujours donné depuis ses origines, sur le sacrement de mariage.
2. Nous, vos Pasteurs, nous voudrions vous tranquilliser et vous donner un éclaircissement. En effet, la Déclaration *Fiducia supplicans* du Dicastère pour la Doctrine de la Foi vise à donner une réponse à la question de savoir si les prêtres peuvent bénir ou pas les couples en situation irrégulière et les couples de même sexe, comme on le fait pour les couples unis dans le sacrement de mariage. Mais la même Déclaration en son numéro 4 rappelle la réponse que le Pape François avait donnée en date du 4 octobre 2023 aux doutes soulevés par 5 Cardinaux et parmi lesquels figure justement la question de savoir si ces personnes peuvent recevoir la bénédiction. Le Pape a donné la réponse suivante : « L'Église a une conception très claire du mariage : une union exclusive, stable et indissoluble entre un homme et une femme, naturellement ouverte à la génération d'enfants. C'est pourquoi l'Église évite toute forme de rite ou de sacramental qui pourrait contredire cette conviction et donner à entendre que l'on reconnaît comme mariage ce qui n'en est pas un »¹.
3. D'après cette réponse du Pape, qui reprend l'enseignement de la Tradition de l'Eglise Catholique sur le mariage, et sur laquelle revient cette Déclaration *Fiducia*

¹ *Responsum ad dubium 2, a et c.*

supplicans, vous comprenez qu'il n'est pas admissible de bénir les couples de même sexe comme s'ils étaient mariés. Il en est de même pour les couples en situation irrégulière. Et d'ailleurs, l'homosexualité est, non seulement un péché mais aussi une abomination²; elle est aussi contraire aux valeurs culturelles de notre société burundaise. De fait, Dieu hait le péché mais Il aime le pécheur. Cependant, son amour et sa miséricorde ne sont jamais en contradiction avec la vérité, ils cherchent toujours à relever l'homme pour qu'il se convertisse et renonce au mal³. Aucun prêtre ne peut bénir les pécheurs publics qui ne manifestent aucun geste de repentir pour renoncer à leurs péchés.

4. De fait, même en dehors du rite liturgique, le prêtre donne toujours la bénédiction en vertu de son ordination sacerdotale et de sa configuration au Christ Tête et Pasteur de l'Eglise. Il la donne dans l'intention d'accomplir la mission propre de l'Eglise : annoncer Jésus-Christ aux hommes et les réconcilier avec Lui, pour qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient en abondance⁴.
5. Alors comprenez bien que ne pas donner de bénédiction à ces couples en situation irrégulière ou de même sexe ne signifie pas les exclure de l'Eglise ou les abandonner, puisqu'ils restent ses enfants. Nous devons continuer à leur manifester notre sollicitude pastorale pour que ces personnes se sentent en famille et qu'elles puissent se convertir.
6. Chers fidèles du Christ, restez sereins, notre Pape n'a pas changé la doctrine de l'Eglise sur le sacrement de mariage. Soyez vigilants et ne vous laissez pas égarer par des idéologies du monde actuel, qui nient Dieu et sa Loi et qui portent atteinte à la dignité de la personne humaine créée à l'image de Dieu. Le Christ qui est né pour nous et qui s'est livré tout entier pour nous a vaincu la mort. Il est avec nous jusqu'à la fin des temps selon sa promesse⁵. Par l'Esprit Saint, il nous a gratifié de dons différents et confié des ministères divers pour que nous nous dévouions les uns pour les autres et que nous nous entraïdions à atteindre l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu [...] afin que nous ne soyons plus des enfants ballottés et emportés à tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, par leur astuce pour induire en erreur »⁶.
7. Pour terminer, nous vous souhaitons un Joyeux Noël et une Heureuse Année 2024.

Fait à Bujumbura, le 22 décembre 2023.

Vos Evêques.

² Cf. *Lv* 18, 32 ; *Rm* 1,26-27.

³ Cf. *Ez* 18, 32 ; *Jn* 8, 11.

⁴ Cf. *Jn* 10,10.

⁵ Cf. *Mt* 28, 20.

⁶ *Eph.* 4, 13-14.

✘ Bonaventure NAHIMANA
Archevêque de l'Archidiocèse de Gitega,
Administrateur Apostolique du Diocèse de Rutana et
Président de la CECAB

✘ Salvator NICITERETSE
Evêque du Diocèse de Bururi et
Vice-Président de la CECAB

✘ Gervais BANSHIMIYUBUSA
Archevêque de l'Archidiocèse de Bujumbura

✘ Joachim NTAHONDEREYE
Evêque du Diocèse de Muyinga

✘ Blaise NZEYIMANA
Evêque du Diocèse de Ruyigi

✘ Georges BIZIMANA
Evêque du Diocèse de Ngozi et
Administrateur Apostolique du Diocèse de Bubanza